



REGLEMENT INTERIEUR Aide aux devoirs 2017

Mise à jour Juin 2017

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

L'AILAN vous propose en collaboration avec la commune de Châteauneuf un accueil jeunes après le l'école. Votre enfant sera prise en charge dès 16h30 au collège pour une aide au devoir jusqu'à 18h30 .

Le lundi une prise en charge par la commune de Châteauneuf à la sortie du collège par l'animatrice (rendez-vous dans le hall du collège) à l'école primaire Marcelle Nadaud à partir de 16h30.

Le mardi, jeudi et vendredi, une prise en charge par l'AILAN à la sortie du collège par l'animatrice du secteur jeune (rendez-vous dans le hall du collège) dans les locaux du Pôle Enfance Jeunesse, 1 rue Antoine Descoffre.

La Communauté de Communes de Châteauneuf a délégué et missionné AILAN pour gérer ces activités.
Une priorité est donc appliquée aux personnes résidents sur les dix-huit communes du territoire.

L'AILAN est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'aide aux devoirs le mardi, jeudi, et vendredi. La commune de Châteauneuf est responsable le lundi.

Nombre de places limitées : 12 (priorité à ceux qui prennent les 4 jours)

Adhésion

- L'adhésion à AILAN est obligatoire, elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août et permet à l'adhérent de bénéficier des assurances pour le transport et les différentes activités.
- Elle doit être payée par chèque à part à l'ordre d'AILAN lorsque le dossier est déposé à l'association.
- Elle s'élève à 7€ pour les moins de 18 ans

Assurance

- AILAN et la commune de Châteauneuf contractent une assurance couvrant les locaux et les garanties en responsabilité civile pour le personnel et les enfants.
- Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extrascolaire.

Conditions d'Accueil

- L'accueil est ouvert aux familles domiciliées (habitation principale) sur une commune membre de la Communauté de Communes de Châteauneuf. Elles sont prioritaires en cas d'effectif maximum.
- L'accueil se fait dans les locaux de l'association au 1 rue Antoine Descoffre à Châteauneuf le mardi jeudi et vendredi. Et dans l'école primaire Marcelle Nadaud place du 8 mai.
- AILAN accueille 12 jeunes (par ordre d'arrivée du dossier complet et paiement effectué) de la 6^{ème} et de la 5^{ème}.

Affaires personnelles

- Il est vivement déconseillé d'amener des objets de valeur (jeux, bijoux, portables...). AILAN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- Il est fortement déconseillé d'amener des objets de valeur. AILAN n'est pas favorable à l'utilisation des portables dans le cadre de ses animations et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- Beaucoup de vêtements sont oubliés, pour que l'on puisse retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

Pièces administratives à fournir

AILAN centralise tous les documents administratifs, inscription et paiements.

- Le dossier complet et à jour (dossier à refaire chaque année)
- Un chèque d'adhésion de 7€ pour les moins de 18 ans à l'ordre d'Ailan. (préciser adhésion et le nom de l'enfant au dos du chèque merci)
- Un chèque du paiement de **194.40 € (coût annuel)** (ou 3 chèques avec date au dos d'encaissement: septembre, décembre, et mars) (**à l'ordre d'AILAN**).
- Un chèque du paiement de **72€ (coût annuel) pour Châteauneuf ou 90€ hors commune (à l'ordre du trésor public)**.
- Une attestation de prise en charge de votre comité d'entreprise (si vous en possédez un)
- Une attestation d'assurance extra scolaire à jour

Horaires d'Accueil

- À **16h30** sortie du collège (rendez vous dans le hall) jusqu'à **18h30** (lundi, mardi, jeudi) et **17h30** (le vendredi).
- Une autorisation parentale est à valider sur le dossier d'inscription, dans le cas où votre enfant est autorisé à partir seul.
- Si personne n'est venu chercher l'enfant lors de la fermeture du service, AILAN est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes pour assurer la prise en charge de votre enfant.

Inscriptions

Les inscriptions se font pour l'année scolaire de septembre à juin.

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet et à jour et le paiement effectué.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée et sont prises en priorité (dans l'ordre suivant) 12 places maximum (priorité à ceux qui prennent les 4 jours). Dans le cas où il n'y aurait plus de place, une liste d'attente est ouverte et nous vous rappellerons en cas de désistement.

Désistements/Absences

- Le paiement étant forfaitaire à l'année, aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence.
- En cas d'absence il faudra prévenir impérativement AILAN (05.45.97.34.50 ou jeunes.ailan16@gmail.com) par souci de responsabilité, qui fera le relais avec la commune pour le lundi.

Tarifs à partir de septembre 2017

- Adhésion AILAN 7€
- A l'année pour l'AILAN le mardi, jeudi, vendredi, **194.40€**
- A l'année pour la commune de Châteauneuf le lundi, **72 €** ou **90€** hors commune
- AILAN centralise la tarification (merci de faire deux chèques différents pour le paiement d'AILAN et de la mairie)

Facturation et modes de paiement

Pour tout règlement, merci de vous présenter au secrétariat.

Les règlements peuvent se faire pour la mairie par chèque à l'ordre du trésor public
Pour AILAN par:

- Chèque (A l'ordre d'AILAN, merci de noter le nom de l'enfant au dos du chèque)
- Espèces
- CESU
- ANCV

En cas de non respect de paiement, l'association se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription.

**Dans le cas où les parents ne respecteraient pas ce règlement
AILAN et la Mairie se réservent le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.**